

Vie Associative

REF : DVARI2012016

Signataire : CS

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Subvention à l'association « Collectif Universel »

EXPOSE :

Depuis 2010 un collectif réunissant des citoyens et des associations du centre-ville organise une journée festive un dimanche au mois de juillet qui a eu, dès sa première édition, un succès remarqué. Cette fête est devenue petit à petit la fête de quartier du centre-ville et à ce titre le service vie des quartiers est fortement impliqué dans son organisation.

La commune a accompagné les organisateurs en fournissant du matériel technique et à travers la prise en charge d'une partie des dépenses.

Le Collectif vient de se constituer formellement en association de la loi de 1901, avec l'intitulé « Collectif Universel ».

Il est demandé au conseil municipal de soutenir le Collectif Universel en lui apportant la somme de cinq mille euros. Cette aide contribuera à la prise en charge des frais d'organisation de la prochaine édition de cette fête, intitulée « Auberjazzday », qui se tiendra le dimanche 22 juillet 2012.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative
et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2012016

Signataire : CS

OBJET : Subvention à l'association « Collectif Universel »

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intérêt qu'il porte à l'association « Collectif Universel », organisatrice de la journée festive « Auberjazzday » dans le centre-ville, le dimanche 22 juillet 2012,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ATTRIBUE : une aide de cinq mille euros à l'association « Collectif Universel », pour l'organisation de la journée festive « Auberjazzday » dans le centre-ville, le dimanche 22 juillet

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/07/2012

Publié le : 19/07/2012

Certifié exécutoire le : 20/07/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué